Image not found or type unknown

Demande de tutelle d'un mineur

Par **veronique**, le **05/09/2011** à **16:25**

Bonjour,
suite au deces de notre mere en date du 20 aout 2011 mon petit frere agé de 16 ans reste sans responsable légal n'ayant pas été reconnu par son pere qui poutant est present,ma question est la suivant: puis je demander a etre tutrice pour mon frere tout en laissant la possibilité a son pere de le reconnaitre?

Par **mimi493**, le **05/09/2011** à **16:46**

Il faut impérativement saisir le juge des tutelles, le mineur est orphelin de mère et de père.
Après pour que vous soyez la tutrice, il faut que vous puissiez vous occuper de l'enfant (l'accueillir chez vous, en avoir les moyens financiers)
Il faut aussi faire l'inventaire de la succession de votre mère afin de le présenter au juge des tutelles

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés